

Développer l'agriculture bio sur tout le territoire : un enjeu essentiel pour la production locale !



## LES PROPOSITIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- 1 Renforcer l'accès de la Nouvelle-Calédonie et de ses agriculteurs aux intrants utilisables en agriculture biologique :**
  - > Développer une filière locale de fertilisants d'amendements (soutien, gestion de la question des métaux lourds, accès aux gisements, etc.) ;
  - > Développer une capacité locale de production de matériel végétal et renforcer son accès (semences, plants maraîchers et fruitiers, vitro-plants, etc.) ;
  - > Développer une production locale d'alimentation animale biologique, via notamment une production céréalière biologique ;
  - > Développer les capacités de production de souches animales (couvoirs multi-espèces) ;
  - > Créer un dispositif spécifique et facilité d'homologation et d'importation des PPUA utilisables en bio.
- 2 Développer la production biologique :**
  - > Identifier et capitaliser les pratiques biologiques des agriculteurs ;
  - > Créer des référentiels technico-économiques locaux ;
  - > Inciter aux démarches collectives et de mutualisation (matériel, techniciens, etc.) ;
  - > Prioriser l'accès à certains fonciers spécifiques ;
  - > Créer des outils pour faciliter la conversion, notamment des exploitations d'une certaine taille.
- 3 Organiser la filière planification, collecte, stockage, transformation et mise en marché :**
  - > Développer les capacités de collecte, stockage et mise en marché ;
  - > Développer un service de planification permettant de conseiller les agriculteurs sur leurs spéculations ;
  - > Mettre en place des moyens adaptés aux contraintes de l'agriculture biologique (dont la traçabilité) ;
  - > Développer les outils de transformation ;
  - > Approfondir la connaissance des différents marchés pour l'agriculture biologique ; structurer les marchés et planifier la production pour y répondre ;
  - > Mettre en place des dispositifs de différenciation des produits biologiques tout au long de la chaîne, renforcer la traçabilité ;
  - > Élaborer un plan « cantine bio et locale » ;
  - > Rendre l'approvisionnement en produits biologiques juridiquement possible.
- 4 Déployer des soutiens publics adaptés :**
  - > Favoriser l'accès à l'emprunt bancaire et aux aides provinciales pour les nouveaux entrants ;
  - > Développer le système d'aides aux intrants, notamment pour la production locale de fertilisants, d'amendements et de semences ;
  - > Réviser le système actuel d'aides à la production biologique (différenciation selon production, surfaces, etc.), en particulier à la conversion ;
  - > Encourager l'approvisionnement de la restauration collective, via un soutien à l'achat de produits biologiques locaux ;
  - > Améliorer la recherche - expérimentation - appui technique, via un audit des financements (adéquation moyens/affectation).
- 5 Mettre en place un observatoire et une communication adaptée à la filière biologique :**
  - > Améliorer la connaissance de la production, des marchés, des importations et exportations ;
  - > Conditionner les aides à des remontées d'information ;
  - > Élaborer un programme de communication à destination de la production et de l'aval.
- 6 Adapter la réglementation et le contrôle :**
  - > Proposer à la CPS (Communauté du Pacifique) des actions d'évolution de la Pacific Organic & Ethical Trade Community et de sa gestion de la norme océanienne d'agriculture biologique (NOAB) ;
  - > Consolider la NOAB, via notamment l'édition de guides de lecture ;
  - > Finaliser l'accès à la certification par tiers en complément de l'offre actuelle qui doit continuer à se professionnaliser ;
  - > Améliorer la compatibilité des règles de biosécurité au développement de l'agriculture biologique ;
  - > Faire appliquer la réglementation sur la communication sur la certification et le terme « bio » ;
  - > Renforcer et contrôler la traçabilité des produits biologiques.

agrinnov<sup>NC</sup>